
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771, chemin de la Beauce, le 4 septembre 2018 à compter de 20h00

Sont présents :

Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert et Patrick Keegan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée du conseiller Louis Tremblay.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2018-09-100

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Patrick Keegan et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents
 - d) Entente de services aux sinistrés – Société canadienne de la Croix Rouge division du Québec
 - e) Avis de motion et dépôt du projet – Projet de règlement n° 273-2 modifiant le règlement n° 273 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Calixa-Lavallée afin de tenir compte d'une modification de la loi
 - f) Avis de motion et dépôt du projet – Projet de règlement n° 293-1 modifiant le règlement n° 293 ayant pour objet la prévention incendie
 - g) Service 211 – Renonciation à ce service
 - h) FARR – Piste cyclable « Entre-deux-rives »
 - i) Avis de motion et dépôt du projet – Projet de règlement n° 308 concernant un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Préparation aux sinistres – Nomination d'un responsable
 - c) Préparation aux sinistres – Formation d'un comité
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant
- 9- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
- 10- CULTURE ET PATRIMOINE
 - a) Rapport du représentant
- 11- LOISIRS
 - a) Rapport du représentant
 - b) Motion de félicitations au Comité des loisirs et au Comité de la bibliothèque et de remerciements aux bénévoles pour le succès du Camp de jour 2018
- 12- AUTRES DOSSIERS
 - a) Remerciements – Coupe de gazon coin Labonté et Second-Ruisseau
 - b) Sondage et soirée de consultation
- 13- CORRESPONDANCE
- 14- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018 – ADOPTION

2018-09-101

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 3 juillet 2018

La directrice générale mentionne qu'aucun problème n'est survenu quant aux décisions prises par le Conseil lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2018.

b) Lecture et adoption des comptes

2018-09-102

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour les mois de juillet et août 2018 au montant de 92 820,47\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 4 septembre 2018 au montant de 92 820,47 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents :

Aucun dépôt de document.

d) Entente de services aux sinistrés – Société canadienne de la Croix-Rouge division du Québec

2018-09-103

CONSIDÉRANT que l'entente de services aux sinistrés d'une durée de 3 ans entre la Société canadienne de la Croix-Rouge division du Québec et la Municipalité prendra fin le 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler cette entente pour une période de 3 ans ;

CONSIDÉRANT que la contribution annuelle pour la durée de l'entente est comme suit :

- 2018-2019 : 160 \$
- 2019-2020 : 170 \$
- 2020-2021 : 170 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

DE RENOUELER l'entente « Services aux sinistrés » avec la Société canadienne de la Croix-Rouge division du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 ;

D'AUTORISER monsieur le maire Daniel Plouffe et la directrice générale Suzanne Francoeur à signer pour et au nom de la Municipalité de Calixa-Lavallée l'entente à intervenir dont le projet a été présenté à cette assemblée et est accepté par elle ;

DE VERSER à la Société canadienne de la Croix-Rouge division du Québec une contribution de 160\$ pour la période 2018-2019.

ADOPTÉE

e) Avis de motion et dépôt de projet– Projet de règlement no 273-2 modifiant le règlement n° 273 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Calixa-Lavallée afin de tenir compte d'une modification de la loi

2018-09-104

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Keegan qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 273-2 modifiant le règlement n° 273 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Calixa-Lavallée afin de tenir compte d'une modification de la loi. Un projet de règlement est également déposé.

f) Avis de motion et dépôt de projet – Projet de règlement no 293-1 modifiant le règlement n° 293 ayant pour objet la prévention incendie

2018-09-105

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Keegan qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 293-1 modifiant le règlement n° 293 ayant pour objet la prévention incendie. Un projet de règlement est également déposé.

g) Service 211 – Renonciation à ce service

2018-09-106

CONSIDÉRANT que le service 211 est disponible sur le territoire de la CMM ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Calixa-Lavallée ne désire pas adhérer à ce service ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

DE NE PAS adhérer à ce service et d'aviser la CMM en conséquence.

ADOPTÉE

h) FARR – Piste cyclable « Entre-deux-rives »

2018-09-107

CONSIDÉRANT que le Plan d'action 2017-2022 sur le développement du réseau cyclable de la Montérégie de l'organisme Tourisme Montérégie identifie les axes du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Richelieu comme des boucles structurantes prioritaires du réseau cyclable montérégien ;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal propose, dans son Plan directeur de Réseau vélo métropolitain, de relier de façon sécuritaire la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu avec les municipalités de Calixa-Lavallée, Saint-Amable, Verchères, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Beloeil, par quatre interconnexions (routes 70, 80, 90 et 95) ;

CONSIDÉRANT que les Municipalités régionales de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville et de la Vallée-du-Richelieu projettent, dans leur schéma d'aménagement, de relier par voie cyclable le cœur de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, avec les municipalités locales de Calixa-Lavallée, Saint-Amable, Verchères, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Beloeil ;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun, dans une première phase de ce projet de relier par voie cyclable les rives du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Richelieu de manière directe, structurante et sécuritaire, tel que précédemment exprimé dans les différents documents de planification ;

CONSIDÉRANT que la Table de concertation des préfets de la Montérégie a identifié, pour l'année financière 2017-2018, certains projets admissibles au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARRR), dont un lien cyclable structurant et sécuritaire, reliant les municipalités locales de Verchères, Calixa-Lavallée et Saint-Amable, avec la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente, afin d'engager formellement les parties impliquées dans ce projet, a été signé en mars 2018 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du FARR ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

DE S'ENGAGER à négocier et signer un protocole d'entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports quant au partage des responsabilités et des coûts pour la réalisation du projet ;

D'AUTORISER la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Marguerite-D'Youville à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

i) Avis de motion et dépôt du projet – Projet de règlement n° 308 concernant un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques

2018-09-108

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Palardy qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 308 concernant un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques. Un projet de règlement est également déposé.

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Patrick Keegan mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Préparation aux sinistres – Nomination d'un responsable

2018-09-109

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Calixa-Lavallée reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Calixa-Lavallée désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT que la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

CONSIDÉRANT que cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité ;

QUE cette responsable soit mandatée afin :

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité ;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile ;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres ;
- d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices ;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels ;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité ;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mises à la disposition de cette responsable pour qu'elle puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉE

c) Préparation aux sinistres – Formation d'un comité

2018-09-110

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Calixa-Lavallée reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

- de mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;
- de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Calixa-Lavallée désire, en priorité, doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT que la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

CONSIDÉRANT que cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Patrick Keegan et unanimement résolu :

QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité de Calixa-Lavallée;

- Suzanne Francoeur, coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Patrick Keegan, conseiller municipal;
- Nicole Jacques, citoyenne/aide à l'administration;
- Suzanne Francoeur, représentant de l'administration;
- André Larouche, représentant du service incendie;
- Suzanne Francoeur, représentant des travaux publics;
- Michel Lefebvre, capitaine à la surveillance du territoire; Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;
- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;
- d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉE

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beaugard mentionne que l'émondage a été complété la semaine dernière – que la dernière coupe de levée de fossés a été effectuée la semaine dernière – que deux ponceaux sur le Second Ruisseau ont été réparés - que le resurfaçage sera effectué au courant cette semaine ou de la semaine prochaine et on a débuté l'installation des nouvelles pancartes des noms de rues.

b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

2018-09-111

CONSIDÉRANT le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire mise à la disposition de la Municipalité par monsieur Stéphane Bergeron, député de la circonscription de Verchères à l'Assemblée nationale ;

CONSIDÉRANT la lettre reçue par courriel du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports Monsieur André Fortin en date du 20 juillet 2018, annonçant l'attribution d'une aide financière au montant de 6 000 \$ à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux ci-après, sur le réseau routier de gestion municipale pour un montant subventionné d'environ 6 000\$:

Ouvrage de rechargement de la rue Berthiaume ;
Marquage de rue ;
Resurfaçage de différents rangs et routes.

QUE LESDITES DÉPENSES seront effectuées conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Monsieur Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy mentionne que nous poursuivons les démarches en ce qui concerne le CA pour le branchement des installations septiques.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Louis Tremblay est absent.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse félicite le Comité des loisirs et de la bibliothèque ainsi que les bénévoles pour la réussite du camp de jour 2018.

b) Motion de félicitations au Comité des loisirs et au Comité de la bibliothèque et de remerciements aux bénévoles et aux animatrices pour le succès du Camp de jour 2018

2018-09-112

CONSIDÉRANT le succès remporté par le Camp de jour 2018 et l'impact qu'il a sur le développement des enfants qui y participent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adresse ses plus sincères félicitations et remerciements au Comité des loisirs et au Comité de la bibliothèque et ses remerciements aux bénévoles et aux animatrices qui ont permis encore cette année de réaliser cette activité importante.

ADOPTÉE

12- AUTRES DOSSIERS

a) Remerciements – Coupe de gazon coin Labonté et Second-Ruisseau

2018-09-113

CONSIDÉRANT que tout au long de la période estivale Monsieur Jean Gilardeau a procédé à la tonte du gazon au coin de la rue Labonté et Second-Ruisseau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adresse ses plus sincères remerciements pour la coupe de gazon à Monsieur Jean Gilardeau.

ADOPTÉE

b) Sondage et soirée de consultation

Monsieur le maire invite toutes les personnes présentes à compléter le sondage, soit format papier ou en ligne sur le site internet, en ce qui concerne la mise sur pied d'un projet structurant mettant en valeur les attraits de la Municipalité ainsi que la soirée de consultation du 26 septembre à 19h00 s'y rapportant.

13- CORRESPONDANCE

- Courriel du MAMOT ayant pour sujet « La prolongation du programme TECQ 2014-2018 » d'une année supplémentaire ;
- Accusé de réception de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada concernant notre demande de commémoration du lieu de naissance de Calixa Lavallée.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

- On s'informe concernant le service « 211 » ;
- On s'informe sur la construction du chalet des loisirs ;
- On mentionne qu'il faudrait tenir compte des branches en hauteur lors des prochains débroussaillages ;
- Une discussion s'en suit concernant la vitesse ainsi que de l'arrêt coin Labonté/Beauce.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-09-114

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h19.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière